
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR19.25PR**

concernant

**une demande de crédit d'étude de CHF 79'950.- pour les études de
projet de la mesure PM-08 du Projet d'agglomération, à savoir la
création d'un itinéraire de mobilité douce le long de la RC 276 C-P
(Chaussée de Treycovagnes) et la sécurisation
du carrefour du Châtelard.**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 7 octobre 2019.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Mireille BANDERET, Judith WÜRGLER remplaçant Martin LOOS, Jean-François CAND remplaçant Anthony REYMOND, Pascal GAFNER, Sébastien POMILIO LEUTHOLD, Bart WIND et de la soussignée, désignée présidente.

La délégation municipale était composée de M. Jean-Daniel CARRARD, Syndic, du commandant Pascal PITTET, chef de service, de Mme Vesna STANKOVIC, responsable de la filière mobilité et de M. Quentin PELLAUX, ingénieur en transport à la filière mobilité. Nous les remercions pour leur présence ainsi que pour les compléments d'information qu'ils nous ont apportés.

Synthèse

La réalisation d'une piste cyclable sur la Chaussée de Treycovagnes fait partie des mesures AggloY. Réunissant la Commune d'Yverdon-les-Bains et la Commune de Treycovagnes, les études et son hypothétique concrétisation sont pilotées par la DGMR et largement financées par elle. En effet, l'Etat de Vaud assumera 63% des coûts contre 13% pour la Commune d'Yverdon, le restant étant à charge de la Commune de Treycovagnes.

Ce projet participe à l'un des objectifs d'AggloY - développer et sécuriser les axes de mobilité douce entre Yverdon-les-Bains et les communes voisines – par la création d'un cheminement de mobilité douce en site propre. Il comprend à la fois la création du nouvel itinéraire ainsi que la réfection de la chaussée (essentiellement à charge du Canton). Le positionnement de l'ensemble des éléments prévus a été choisi afin de limiter au maximum l'emprise au sol. Cela explique que l'arrêt de bus soit placé sur la route, un décrochement ayant entraîné une importante emprise supplémentaire, notamment sur des jardins communaux.

La création d'un carrefour et de la zone de mobilité douce autour de l'arrêt de bus accroîtra la sécurité aux abords de celui-ci : en effet, même si cette zone n'est pas accidentogène,

de nombreux élèves y attendent leur bus et en descendent. Il permettra aussi de faciliter la sortie depuis Chamblon.

Le projet a été conçu en prenant compte de la réalisation de la route de contournement et y sera adaptable, quel qu'en soit le tracé final. La suite du tronçon sur territoire yverdonnois n'est pas encore prévue, mais les réflexions sont en cours ; elle dépendra notamment de la réalisation de l'Axe principal d'agglomération.

Conclusions :

En conclusion, la commission est convaincue que ce projet permettra d'améliorer la sécurité des utilisateurs de l'arrêt de bus du Châtelard ainsi que celles des piétons, des cyclistes et des automobilistes qui empruntent la Chaussée de Treycovagnes. Et partant, qu'il convient de l'étudier. C'est donc à l'unanimité de ses membres qu'elle vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les trois articles de ce préavis tels que présentés par la Municipalité.

Yverdon-les-Bains, le 29 octobre 2019

La rapportrice

Joëlle Bettex

